

CONFÉRENCE D'EXAMEN PRÉALABLE AU SOMMET DE L'OSCE

Session de travail 7 – Tolérance et non-discrimination I

Déclaration de la France

L'Europe est confrontée à une situation inacceptable: celle de populations Roms qui vivent dans un état d'extrême dénuement dans leurs pays d'origine et dont une partie est amenée à migrer vers l'Ouest du Continent.

La France fait partie de ces pays confrontés depuis quelques années à un afflux important sur son territoire de citoyens Européens qui ne remplissent pas les conditions de séjour au regard du droit de l'Union européenne, avec des conséquences inacceptables: multiplication des campements illicites où les populations vivent dans des conditions insalubres, les enfants et personnes âgées étant en outre parfois victimes d'exploitation et de trafic organisé.

Le gouvernement français a eu le devoir de procéder à l'évacuation des campements illicites, occupés aussi bien par des citoyens français que des citoyens d'autres Etats membres ou des ressortissants de pays tiers. Les citoyens européens en situation irrégulière au regard du droit européen font l'objet de mesures qui respectent le droit et sont prises sous le contrôle de la justice française et aussi de la Commission européenne. Celle-ci vient de prendre note des assurances apportées par la France sur le fait qu'elle n'applique pas de manière discriminatoire le droit de l'Union européenne.

La situation des Roms ne doit pas être abordée sous le seul prisme de la liberté de circulation alors que les conditions de vie des Roms dans leurs pays d'origine sont caractérisées par un extrême dénuement et qu'ils y sont l'objet de discrimination.

C'est pourquoi la France a pour objectif de travailler, avec les Etats concernés et les institutions européennes - et en premier lieu la Commission européenne - au véritable enjeu européen qu'est l'intégration sociale des Roms dans les pays dont ils ont la citoyenneté.

Avec les pays d'origine, en particulier la Bulgarie et la Roumanie, la France apporte depuis plusieurs années son soutien aux programmes favorisant l'intégration des populations Roms. Nous nous félicitons que la Roumanie se soit engagée à présenter un plan d'insertion de ses communautés Roms.

De la Commission européenne, nous attendons une plus grande mobilisation, notamment des fonds communautaires.

Nous attendons des actions concrètes de la réunion ministérielle qui sera organisée le 20 octobre prochain par le Conseil de l'Europe.

Nous souhaitons que l'OSCE, et en particulier le BIDDH, apporte sa contribution à cette réunion et poursuive son action en faveur de la pleine intégration des Roms et des Sintis./.